

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 17 juillet 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette La conseillère Hélène Martin
Le conseiller Marco Tanguay

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
2017-280TM

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Politique d'incitation à la pratique d'activité physique;
- 19.1 Autorisation de signature - Contrat de services professionnels du logiciel de gestion de bibliothèque;
- 19.2 Autorisation de signature - Contrats de migration des données et formation;
- 20.10 Avis de motion (garde des animaux - micro cochons);
- 20.11 Adoption du Règlement n° 638

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 8.5 Déneigement des aires de stationnement - 2017 à 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 3
juillet et de la
séance
extraordinaire du
10 juillet 2017
2017-281TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 3 et 10 juillet
2017 de la
Commission
permanente
2017-282TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 3 et 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 3 et 10 juillet 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-
Octroi d'une aide
financière -
Habitations La
Rive II
2017-283TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a adopté le Règlement n° 623 pour instaurer un programme général d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ce règlement est conditionnelle à son approbation par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le projet *Habitations de la Rive II* a été soumis à la Ville et qu'elle s'est engagée, par la résolution n° 2014-231TM à apporter une aide financière au projet;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'une aide financière soit accordée par la Ville de Thetford Mines pour la réalisation du projet au 540, rue Simoneau (projet Habitations de la Rive II), conformément aux dispositions du Règlement n° 623;

QUE l'aide financière consiste en le versement d'un montant de 20 000 \$ annuellement pour une période de 25 ans;

QUE cette somme soit payée à même les fonds généraux de l'année courante, pour toute la période;

QUE cette obligation soit conditionnelle à l'approbation du Règlement n° 623 par la Société d'habitation du Québec et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Autorisation de
signature - Bail
avec Hydro-
Québec

2017-284TM

ATTENDU QUE le tronçon de la piste cyclable compris entre la rue Pie-XI et la rue Caouette Ouest est aménagé sur un terrain appartenant à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville et Hydro-Québec ont conclu des ententes successives pour l'utilisation de cette portion de terrain depuis la construction;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le dernier bail;

ATTENDU les négociations qui ont eu lieu entre les deux institutions;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le bail portant sur les lots numéros 3 854 541, 3 854 545 et 3 854 551 du cadastre du Québec, pour une durée de 5 ans à partir de février 2016;

QUE le loyer annuel de 300 \$ soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-
Nomination à la
Coopérative de
solidarité du
mont Adstock

ATTENDU QU'il serait opportun qu'un membre du Conseil de la Ville de Thetford Mines soit nommé pour siéger au conseil d'administration de la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock;

ATTENDU l'aide financière accordée par la Ville à cet organisme;

2017-285TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller François Madore soit nommé pour représenter le Conseil au sein de la Coopérative de solidarité récréotouristique du Mont Adstock.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4-
Autorisation de
signature - Image
de la Ville

ATTENDU la proposition d'aide financière du 30 juin 2017 présentée par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

ATTENDU le décret du gouvernement du Québec n° 0665-2015 concernant l'exclusion de l'application de certaines dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* de catégories d'ententes entre des organismes municipaux ou des organismes publics et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans le cadre de certains programmes de développement économique;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 2 juin 2014, 11 octobre 2016 et 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte les termes de l'entente proposée par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines l'entente de contribution qui prévoit une contribution financière non remboursable selon l'Initiative canadienne de diversification économique des communautés tributaires du chrysotile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5-
Nomination d'un
maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
le conseiller Daniel Poudrier

2017-287TM

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Yves Bergeron soit nommé au poste de maire suppléant et de substitut du maire au conseil de la MRC des Appalaches, pour une durée d'environ quatre (4) mois, et ce, à compter du 17 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 382, rue Saint-Patrick;
- La propriété située au 285, rue Houle;
- La propriété située au 750, rue Saint-Alphonse Nord.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 382, rue
Saint-Patrick

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-060 concernant un immeuble situé au 382, rue Saint-Patrick a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 0,5 mètre la distance d'une galerie par rapport à la ligne de terrain latérale lorsque prescrite à 1,5 mètre;

2017-288TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Yves Bergeron
le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-060 relativement au lot numéro 4 156 437 du cadastre du Québec soit autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 285, rue
Houle

2017-289TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-067 concernant un immeuble situé au 285, rue Houle a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à augmenter la largeur d'accès à la propriété à 108 mètres lorsque prescrite à 12 mètres et à augmenter le nombre d'accès à la propriété par terrain sur chaque rue à 3 lorsque prescrite à 2;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-067 relativement au lot numéro 4 154 624 du cadastre du Québec soit acceptée;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter des arbres sur la bande de terrain arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 750, rue
Saint-Alphonse
Nord

2017-290TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-069 concernant un immeuble situé au 750, rue Saint-Alphonse Nord a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement entre 5 et 5,6 mètres dans la marge de recul lorsque prescrite à 6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-069 relativement au lot numéro 4 155 482 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

2017-291TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet de rénovation au 397, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2017-079);
- **Plan-projet de rénovation commerciale au 5160, boulevard Frontenac Est** (Recommandation n° 2017-082);
- **Plan-projet d'installation d'une enseigne au 81, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-083);
- **Plan-projet d'approbation de rénovation commerciale au 3864, boulevard Frontenac Ouest** (Recommandation n° 2017-085);
- **Plan-projet de rénovation au 17, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-087);
- **Plan-projet d'installation d'un méga dôme au 1400, boulevard Frontenac Est** (Recommandation n° 2017-080);
- **Plan-projet de modification au 100, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2017-081);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Aménagement
d'un site de vélo

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un site de vélo de montagne et de sentiers multiusages;

de montagne et
de sentiers
multiusages
(Jeux du
Québec)

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
CITÉ Construction TM inc.	341 477,49 \$
Les Constructions de L'Amiante inc.	744 625,00 \$

2017-292TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **CITÉ Construction TM inc.** le **projet révisé** de travaux d'aménagement d'un site de vélo de montagne et de sentiers multiusages afin de réduire l'ampleur du projet, de la façon suivante :

- Item 1, *Coût au mètre linéaire pour l'aménagement des sentiers* : réduction de 871 mètres linéaires (m. lin.) au tarif de 13,11 \$/mètre linéaire, pour un sous-total de 11 418 \$ de réduction;
- Item 3, *Coût pour les passerelles* : réduction de 63 mètres linéaires au tarif de 450,02 \$/mètre linéaire, pour un sous-total de 28 351 \$ de réduction;
- Item 5, *Coût pour les structures de bois (ponts)* : élimination des deux structures au tarif de 42 729 \$/unité, pour un sous-total de 85 458 \$ de réduction;
- Item 7, *Coût de l'aménagement de la piste de saut*: réduction de 150 mètres linéaires au tarif de 38.57 \$/mètre linéaire, pour un sous-total de 5 785,50 \$ de réduction.

Le tout représentant un nouveau total des déboursés de 210 464,99 \$ taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 576;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention par la Ville du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Construction de
terrains de
volleyball de
plage (Jeux du
Québec)

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de construction de terrains de volleyball de plage;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Excavation Drouin Doris inc.	194 961,00 \$
ITE Construction inc.	202 185,00 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	228 122,50 \$
CITÉ Construction TM inc.	236 294,00 \$
Les Transports Maggy Beaudet inc.	239 416,19 \$
Les Constructions de L'Amiante inc.	267 730,00 \$
Les Mains Vertes du Paysage	300 201,98 \$

2017-293TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Excavation Drouin Doris inc. les travaux de construction de six (6) terrains de volleyball de plage;

QUE le projet soit révisé en retirant les items suivants:

- 2.7 *Contour des terrains en bois de pruche traité 140 mm x 140 mm avec tige d'ancrage en acier et installation* soumis au prix global de 8 132,94 \$ taxes en sus;
- 2.9 *Équipement pour 2 terrains et installation* soumis au prix global de 10 181,98 \$ taxes en sus;

QUE le nouveau déboursé de 176 646,08 \$, taxes en sus, soit payable à même le surplus accumulé affecté au projet des Jeux du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Fourniture d'une
pompe de
relèvement de
marque
FLYGHT

2017-294TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une pompe de relèvement de marque FLYGT, modèle NP-3301, neuve;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Xylem	47 500,00 \$
ÉlectroMécano inc.	60 912,47 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Xylem la fourniture d'une pompe de relèvement neuve de marque FLYGT, modèle NP-3301, au prix de 47 500 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017 et les fonds du règlement d'emprunt n° 616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Fourniture de
matériaux
d'aqueduc et
d'égout

2017-295TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'année 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
J.U. Houle ltée	42 743,52 \$
Emco Corporation	49 315,72 \$
Réal Huot inc.	52 768,26 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **J.U. Houle ltée**, la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout selon les prix unitaires déposés et pour une période de 12 mois, le tout représentant des déboursés anticipés de 42 743,52 \$, taxes en sus, payables à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Impression du
guide de tri des
matières
résiduelles

2017-296TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'impression du guide de tri des matières résiduelles (première édition);

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Imprimerie Desmarais et fils	12 715,65 \$
Imprimerie Gingras	13 905,00 \$
Imprimerie Commerciale de Thetford Ltée	18 900,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Imprimerie Desmarais et fils les travaux relatifs à l'impression du guide de tri des matières résiduelles (première édition) tiré à 13 500 exemplaires, pour la somme forfaitaire de 12 715,65 \$ taxes en sus, le tout payable à même le fond de roulement;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2018;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Centre des
congrès de
Thetford Mines

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de construction du Centre des congrès de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2017-297TM

Soumissions	Montants
Les Constructions Binet inc.	5 875 000,00 \$
Les Constructions Béland & Lapointe inc.	6 227 124,53 \$ **Non conforme
Les Constructions Pépin et Fortin inc.	6 267 000,00 \$
Construction Pierre Blouin inc.	6 273 983,94 \$ ** Non conforme
Garoy Construction inc.	6 349 000,00 \$
Groupe Excel S.M. inc.	6 362 999,69 \$ ** Non conforme

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées au gouvernement du Québec et à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Les Constructions Binet inc.** les travaux de construction du Centre des congrès de Thetford Mines pour la somme totale de 5 875 000 \$ taxes en sus, payable en partie à même les fonds d'un règlement d'emprunt à venir et à même le surplus accumulé affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

11.1-
Acquisition du
terrain et du
bâtiment déjà
construit - Centre

ATTENDU QUE le lot n° 6 104 751 du cadastre du Québec appartient à Domaine Option Nature inc.;

ATTENDU QUE Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. s'est engagée, dans le cadre de l'appel d'offres visant l'implantation d'un centre d'affaires et de congrès, à

des congrès

céder gratuitement à la Ville un terrain à l'emplacement du lot visé;

2017-298TM

ATTENDU QUE depuis l'appel d'offres, un bâtiment a été érigé sur une partie du lot visé, étant essentiellement le bloc sanitaire et un espace dans la cuisine de l'établissement;

ATTENDU QUE la Ville a intérêt à faire l'acquisition de la partie déjà construite du bâtiment et que le propriétaire du lot lui a fait une offre au prix de 999 500 \$, taxes applicables en sus;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville achète le lot n° 6 104 751 du cadastre du Québec, d'une superficie de 8 550,7 mètres carrés, au prix initial de 0 \$;

QUE la Ville paie à Domaine Option Nature inc. la somme de 999 500 \$, taxes applicables en sus, pour l'acquisition de la partie déjà construite du bâtiment sis sur le lot n° 6 104 751 du cadastre du Québec;

QUE ces actes juridiques soient conclus conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Mélissa Blais, notaire et transmis en date du 14 juillet 2017;

QU'un montant de 105 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de la Ville soit imputé au paiement de l'acquisition du bâtiment existant;

QUE le solde soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017;

QUE les honoraires et les frais de publication de l'acte soient payés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-
Autorisation de
signature -
Servitude pour
centre de congrès

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a retenu la soumission de Complexe hôtelier la Cache du domaine inc. dans le cadre de l'appel d'offres pour l'implantation d'un centre d'affaires et de congrès;

ATTENDU QUE le devis de cet appel de propositions contenait les termes d'un contrat de gestion à conclure avec l'exploitant du centre d'affaires et de congrès;

2017-299TM

ATTENDU QUE le contrat de gestion prévoit un grand nombre d'obligations à respecter pour l'exploitant et que la Ville a choisi de garantir l'exécution de celles-ci par l'établissement d'une servitude sur le terrain de l'hôtel;

ATTENDU QUE la servitude prévoit des garanties financières en cas de manquement aux obligations de l'exploitant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, le contrat établissant une servitude réelle garantissant l'exécution des obligations de l'exploitant du centre de congrès, dont le fonds servant est le lot n° 5 901 873 (le terrain de l'hôtel) au profit du lot n° 6 104 751 (le terrain de la Ville), étant le fonds dominant, pour une durée de 40 ans, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par M^e Mélissa Blais, notaire et transmis en date du 14 juillet 2017;

QUE les honoraires et les frais de publication de la présente soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Politique
d'incitation à la
pratique
d'activité
physique

2017-300TM

ATTENDU les bienfaits de l'activité physique sur la santé globale;

ATTENDU les bénéfices pour la Ville à plusieurs niveaux en regard de l'efficacité et de l'aspect économique (présence accrue, économie de cotisations, réduction de prestations d'invalidité);

ATTENDU l'approche préventive préconisée par la Ville pour combattre les maladies tant physiques que mentales et dans le but d'encourager le personnel à prendre en main leur santé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville adopte la Politique d'incitation à la pratique d'activités physiques applicables à ses employés réguliers tels que définis à ladite politique.

QUE la politique entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller François Madore déclare la nature générale de son intérêt dans le dossier de la politique d'incitation à la pratique d'activité physique et s'abstient de participer aux délibérations à ce sujet.

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Regroupement
des Offices
municipaux
d'habitation de la
MRC des
Appalaches

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, l'Office municipal d'habitation d'Adstock, l'Office municipal d'habitation de Disraeli, l'Office municipal d'habitation d'East Broughton, l'Office municipal d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, l'Office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Coleraine, l'Office municipal d'habitation de St-Pierre-de-Broughton ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

2017-301TM

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de leurs villes respectives un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, l'Office municipal d'habitation d'Adstock, l'Office municipal d'habitation de Disraeli, l'Office municipal d'habitation d'East Broughton, l'Office municipal d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, l'Office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Coleraine, l'Office municipal d'habitation de St-Pierre-de-Broughton suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Financement du
Centre des
congrès

ATTENDU le projet d'implantation d'un centre d'affaires et de congrès par la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU les données financières présentées aux membres du Conseil et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 juillet 2017;

2017-302TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'un montant de 790 000 \$ provenant du surplus accumulé soit imputé au paiement des coûts de construction, de la mise en place des infrastructures, de l'acquisition d'équipements spécialisés, des services professionnels, de l'intégration d'une oeuvre d'art et des frais de financement pour le centre des congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

15.1-
Ajout d'arrêts
obligatoires -
Intersection rues
Houle et St-
Maurice

2017-303TM

ATTENDU la réalisation de la piste cyclable en bordure de la rue Houle à l'été 2017;

ATTENDU l'analyse de la circulation menée par le Service de la sûreté municipale et ses recommandations;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QU'un panneau d'arrêt obligatoire soit implanté dans chacune des directions de l'intersection des rues Houle et St-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Autorisation de
signature -
Contrat de
services
professionnels du
logiciel de

ATTENDU la nécessité de changer le logiciel de bibliothèque afin de permettre la mise en réseau des bibliothèques publiques de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation des représentants de la Ville et du Cégep de Thetford;

gestion de
bibliothèque

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la Commission des arts,
de la culture, du patrimoine et de l'immigration;

2017-304TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en
date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville octroie à Solutions InLibro inc. le contrat de services professionnels du
logiciel de gestion de bibliothèque au prix de 12 750 \$, le tout payable à même les
fonds du règlement d'emprunt n° 617;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le
contrat de services professionnels relatif au logiciel de gestion de bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2-
Autorisation de
signature -
contrats de
migration de
données et
formation

ATTENDU la nécessité de changer le logiciel de bibliothèque afin de permettre la
mise en réseau des bibliothèques publiques de Thetford Mines et l'ajout de services
aux usagers ;

ATTENDU la recommandation des représentants de la Ville et du Cégep de Thetford
;

2017-305TM

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la Commission des arts,
de la culture, du patrimoine et de l'immigration ;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en
date du 17 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville octroie à Solutions InLibro inc. le contrat de migration de données
informatiques et de formation au prix de 22 560 \$, le tout payable à même les fonds
du règlement d'emprunt n° 617;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les
contrats de services professionnels relatifs à la migration des données de l'ancien
logiciel vers le nouveau et à la formation du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°
642 (2017-65-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 642 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 juin 2017;

2017-306TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 642 intitulé **Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité RB située de part et d'autre du boulevard Ouellet à même l'aire d'affectation industrielle IB** soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
633 (2017-130-
Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 633 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 juin 2017;

2017-307TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 633 intitulé **Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2301R à même la zone 2212I** soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
Règlement n°
634 (2017-64-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 634 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 juillet 2017;

2017-308TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 634 intitulé **Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA située en sud de la rue Jalbert Est à même l'aire d'affectation industrielle IB** soit adopté, comme si au long récite et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Adoption du
Règlement n°
635 (2017-129-
Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 635 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 juillet 2017;

2017-309TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 635 intitulé **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2204R à même la zone 2212I** soit adopté, comme si au long récite et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.5-
Adoption du
Règlement n°
636 (2017-66-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 636 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 juillet 2017;

2017-310TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 636 intitulé **Règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation industrielle de type IA située en bordure de la rue du Parc à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA** soit adopté, comme si au long récite et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.6-
Adoption du
Règlement n°
637 (2017-131-
Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 637 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 juillet 2017;

2017-311TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 637 intitulé **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 1013I à même la zone 1011R*** soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.7-
Adoption du
projet de
règlement n°
2017-02
concernant la
limite de vitesse
sur la 9e Rue
Sud

ATTENDU le dépôt du projet de règlement concernant la modification de la limite de vitesse sur la 9^e Rue Sud;

ATTENDU le projet domiciliaire de la rue Beauchamp, de la cache du Domaine et son développement domiciliaire dans ce secteur;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission de la sécurité publique en date du 19 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-312TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 2017-02 concernant la modification de la limite de vitesse sur la 9^e Rue Sud, entre la rue Beauchamp et le chemin du Mont-Granit soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du
projet de
règlement
n°2017-03 pour
amender le
Règlement sur la
garde des
animaux

ATTENDU le dépôt du projet de règlement pour amender le règlement numéro 222 concernant la garde des animaux, dans le but d'autoriser la garde d'un micro cochon comme animal domestique;

ATTENDU les demandes formulées par les citoyens pour obtenir le droit d'accueillir cet animal dans leur foyer;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 24 avril et 17 juillet 2017;

2017-313TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 2017-03 pour amender le règlement numéro 222 concernant la garde des animaux, dans le but d'autoriser la garde d'un micro cochon comme animal domestique soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.9-
Autorisation
d'emprunts
temporaires -
Règlements n°
615, 616, 617 et
618

2017-314TM

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement n° 615 décrétant une dépense pour des travaux de réfection de la toiture du Centre Mario-Gosselin et des travaux d'enlèvement du réservoir pétrolier à l'Édifice St-Jean, prévus pour 2017;
- Règlement n° 616 décrétant une dépense et un emprunt visant l'étude préliminaire de bassin de rétention St-Noël, la réparation du mur de la rivière Bécancour, l'installation d'un système de déphosphatation de l'étang aéré de Pontbriand et des travaux de réparation de pompes à la station d'épuration, prévus pour 2017;
- Règlement n° 617 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'équipement informatique pour la consolidation et la migration de serveurs et l'acquisition d'un logiciel de bibliothèque, prévus pour 2017;
- Règlement n° 618 décrétant une dépense et un emprunt pour des projets de rénovation d'infrastructures consistant à la mise aux normes du trop-plein RU-21-2 (phase II), prévus pour 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil contracte des emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de la région de Thetford aux montants suivants :

- 297 000 \$ pour le paiement total ou parties des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt n° 615;
- 655 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt n° 616;
- 144 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt n° 617;
- 1 625 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt n° 618;

QUE ces emprunts soient remboursés lors du financement permanent de ces règlements d'emprunts;

QUE le trésorier ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10-
Avis de motion
(garde des
animaux - micro
cochons)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le Règlement concernant la garde des animaux dans le but d'autoriser la garde d'un microcochon comme animal domestique, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-03.

20.11-
Adoption du
règlement n° 638
(matières
résiduelles)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 638 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 juillet 2017 et que le projet de règlement a été adopté à la même date;

2017-315TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 638 intitulé **Règlement concernant la collecte et la gestion des matières résiduelles** soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Une période de questions est tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21h06.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj